



Fontenay-
sous-Bois

COMMISSION PUBLIQUE

Projet Alimentaire Territorial Le droit à une alimentation pour tou-te-s

24 novembre 2025

Fabienne Lelu



**Adjointe déléguée à la transition écologique,
au projet alimentaire de territoire et
à l'économie sociale et solidaire**

Anne Klopp



**Adjointe déléguée à l'action sociale,
à l'administration générale, à
l'habitat et à l'hygiène**



Sommaire

1

Avancement du PAT

2

Introduction de la thématique

3

Témoignages

4

Temps d'échange et dégustation



Avancement du PAT

Animations de marché



Avancement du PAT

Semaine de l'innovation et de la transition



Transhumance - du 17 septembre au 19 septembre



Balade autour de l'eau dans la ville

20 septembre 2025



Jeu de l'oie autour des ODD

25 septembre 2025

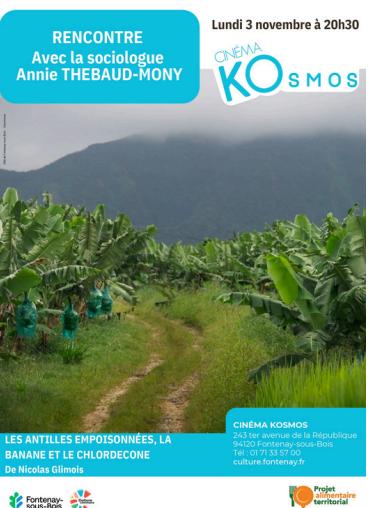


Des poules à la maison - 25 septembre 2025



Avancement du PAT

Le Festival Alimenterre - édition 2025



Introduction de la thématique

Le droit à une alimentation pour tou.te.s

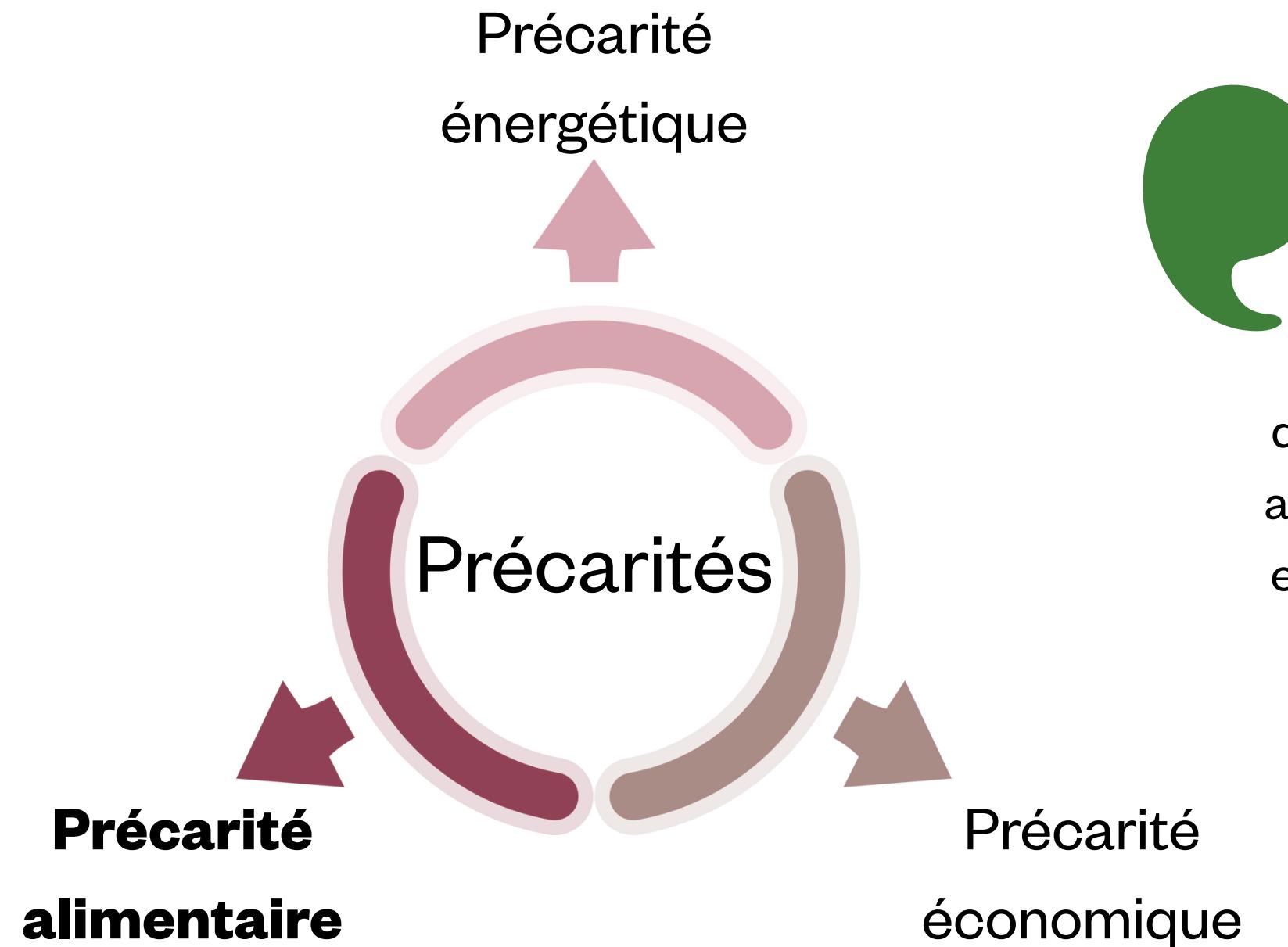


En 2025 en France, une personne sur dix a des difficultés chaque jour pour se nourrir. L'aide alimentaire s'est installée dans le paysage. Malgré toute son humanité, elle est débordée par le phénomène. Face à cette situation, un collectif d'associations de Montpellier a créé une Caisse alimentaire commune. Pendant une année, le film suit la première ébauche d'une sécurité sociale de l'alimentation. 400 personnes y cotisent selon leurs moyens et reçoivent tous la même somme pour se nourrir sainement. Surtout, elles reprennent leur vie en main. À travers quatre portraits sensibles, le film propose une réflexion sur le droit à l'alimentation.



Introduction de la thématique

Le droit à une alimentation pour tou.te.s



La précarité alimentaire traduit une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité durable dans le respect de ses préférences alimentaire et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.

Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS), Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, octobre 2021.



Introduction de la thématique

Le droit à une alimentation pour tou.te.s

Des chiffres

23 510 €

13,8 %

15 %

~ 900

11

revenu médian de la population
taux de chômage
taux de pauvreté
enfants bénéficient de la
gratuité de la cantine
organismes de la solidarité
alimentaire

- Portage à domicile : 192 bénéficiaires
- Restauration dans les clubs/foyers : augmentation des repas 10 938 en 2023 et 13 887 en 2024
- Organisation d'atelier de prévention : comment renforcer ses défenses par l'alimentation
- Accès aux droits et solidarité : pass solidaire



Témoignages

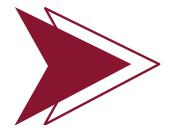
Le droit à une alimentation pour tou.te.s

Romain Dhainaut



Chargé de mission transition écologique,
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Ruivard



Chargé de projet Sécurité Sociale de l'Alimentation
Ville de Grenoble



Témoignages

Le droit à une alimentation pour tou.te.s

Grégoire Ruivard



Chargé de projet Sécurité Sociale de l'Alimentation
Ville de Grenoble





La Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble :

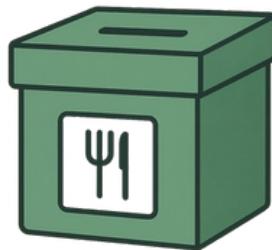
La DALLE Droit à l'Alimentation LocaLe et Equitable



La Sécurité Sociale de l'Alimentation c'est quoi ?

Une réponse démocratique et solidaire à l'échec du système alimentaire actuel pour une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement et des personnes

Inspiré des principes fondateurs du régime général de la Sécurité Sociale, c'est un projet qui permet à chacun d'exercer son droit à l'alimentation : c'est à dire le droit d'avoir accès à une alimentation choisie et de qualité. Ce droit à l'alimentation est mis en œuvre par un mécanisme de solidarité entre mangeur-euses



Une caisse de cotisation alimentaire

Chacun cotise en fonction des moyens
=> Une somme – la même pour tous-tes- à dépenser en denrées alimentaires durables



Un comité citoyen démocratique

Composé de représentant-es de mangeur-euses
=> Décision démocratique du conventionnement des points de vente, discussion sur le montant des cotisations...



Une universalité d'accès à des produits de qualité

Des points de ventes alimentaires conventionnés selon des critères de qualité (environnementale, rémunération des producteur-ices)2

Genèse de l'expérimentation de SSA Grenobloise

2024 :

- Délibération cadre lancement d'une expérimentation de SSA grenobloise
- Groupes de travail pour une gouvernance transitoire → Assemblée citoyenne de l'alimentation → 250 contacts d'habitant-es intéressé-es → Création d'un collectif Graal → Puis démission de 7 structures deGraal

2025 :

- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en janvier 2025 pour formaliser le soutien financier de la ville à une expérimentation sur Grenoble
=> Dossier retenu = réunion d'un Collectif d'acteurs :



=> Subvention de la ville de Grenoble au consortium d'acteurs locaux porté par l'UMF73
= En 2025 : 229 472€ pour amorcer le dispositif

Les partis pris : un dispositif de SSA opérationnel dès 2025 pour les grenoblois-es

> JUIN 2025

- Création de la caisse de cotisation portée par l'UMF73
- **Création d'un comité citoyen représentant-es des mangeurs-ses** = instance décisionnaire du dispositif sur le conventionnement et le principe de cotisation

> PRINCIPES DE DÉPART

- Cotisation libre et « guidée »
- **Pré-conventionnement** des lieux d'achats de denrées alimentaires : des règles minimales à respecter pour les lieux, les membres initiateurs du consortium



Le fonctionnement du DALLE

Cotisation/Allocations

Cotisations libres et guidées, auto-déterminées selon le revenu et le reste à vivre des adhérent-es (à partir de 1€)

Allocations

- 100€/mois pour une personne seule
- 150€/mois pour un foyer de 2 personnes
- 200€/mois pour un foyer de 3 personnes et plus

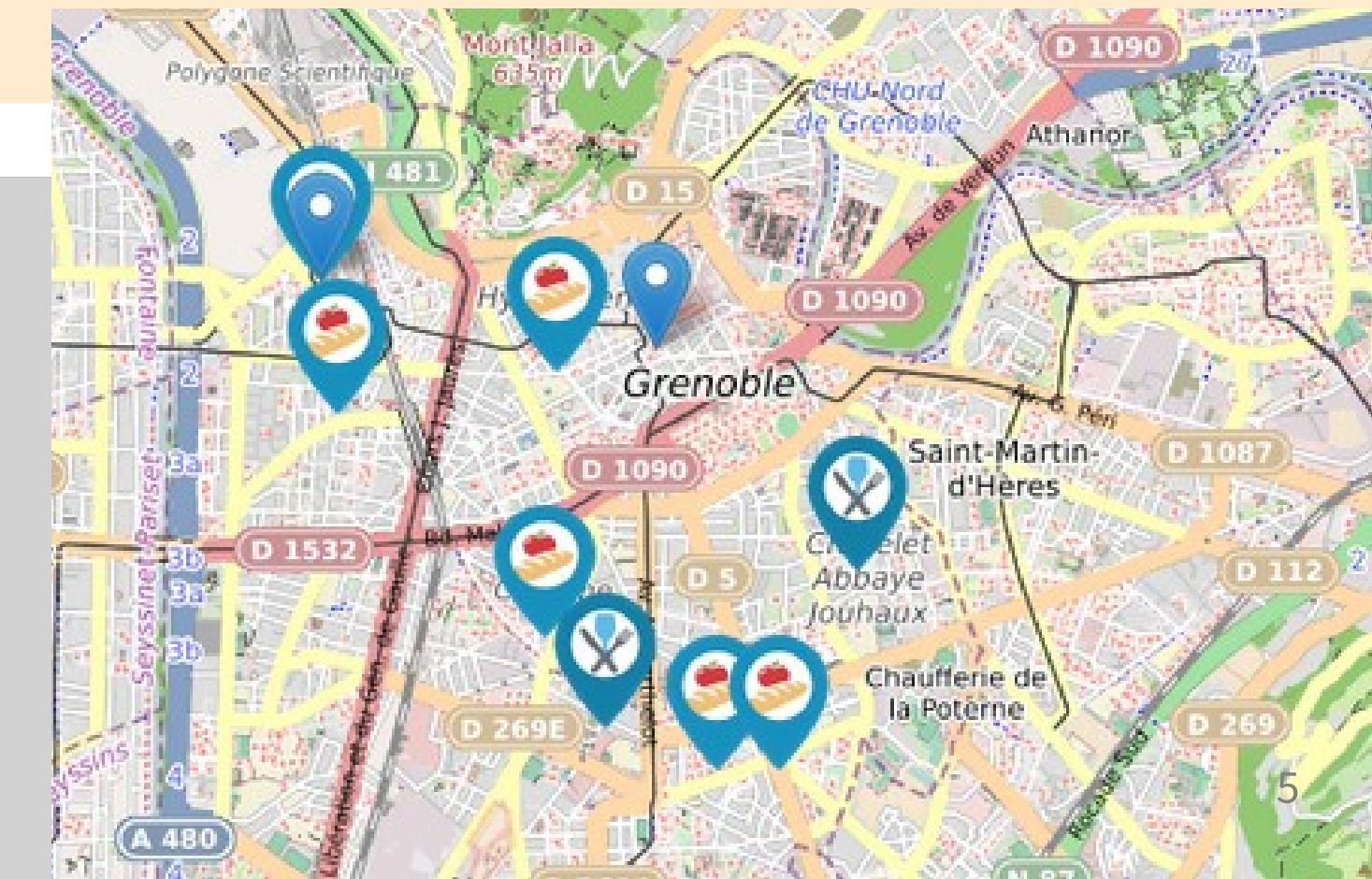
Gestion des transactions d'achat de denrées alimentaires selon le principe du tiers-payant : pas d'avance d'argent de la part des mangeur-euses (comme l'Assurance Maladie)

Pré-conventionnement

Critères : Non cotéen bourse - Produits bio et/ou locaux -
Distribution à Grenoble - Alimentaire uniquement (pas d'alcool)

Lieux pré-conventionnés

- **Alimentation** : Episol, Biocoop Malherbe et Champollion, Le Marché Europole, Le Pain des Cairns, Au Local
- **Restauration** : La Pirogue, Bar Radis



Gouvernance – 4 niveaux

UMF73 : Responsabilité juridique et budgétaire, gestionnaire administratif et financier de la caisse de cotisation, gestionnaire du commun numérique Kohinos (système d'information), employeur de la coordinatrice, interlocuteur privilégié des financeurs

Comité Citoyen :

- Composé par les adhérents, co-animé par deux associations (AequitaZ et Cultivons !)
- Réunion toutes les 3 semaines en moyenne
- Responsable du conventionnement et de la cotisation

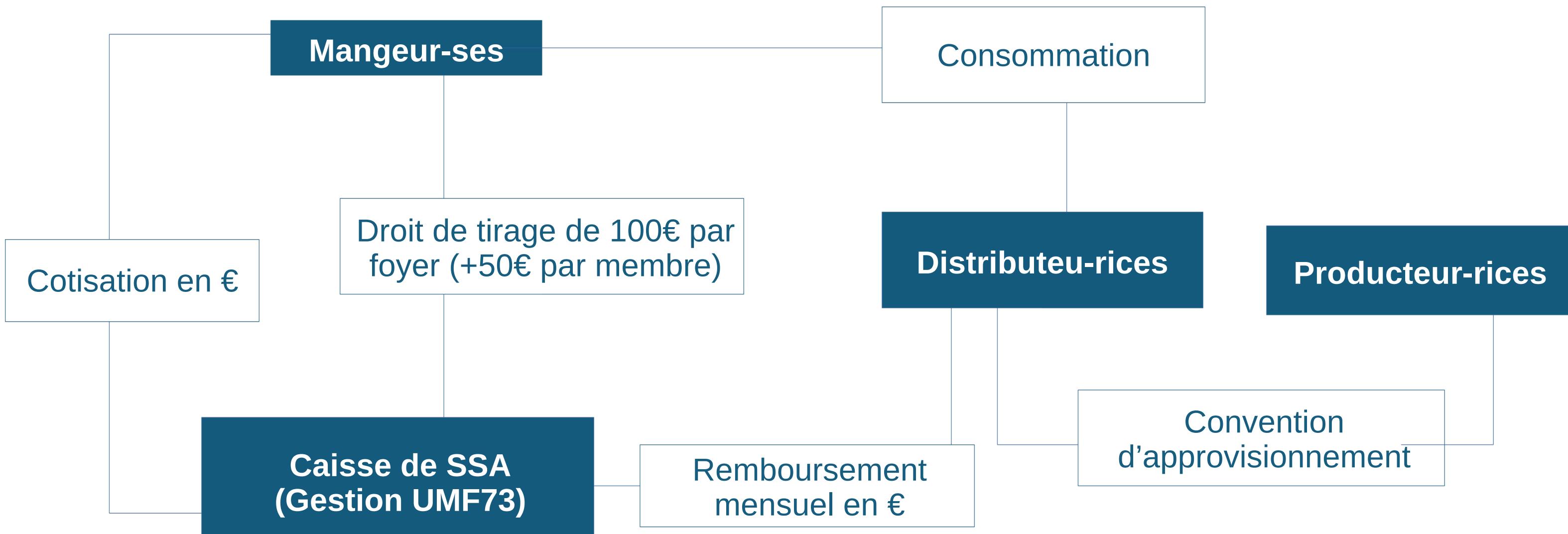
Comité de pilotage :

- Composé par les personnes morales qui ont porté collectivement la réponse à l'AMI de la Ville : **Confédération paysanne 38, GAEC La Amapola, EARL Les jardins du coteau, Cultivons !, AequitaZ, Episol, Le Bar Radis, Biocoop, UMF73**
- **Co-pilotage** du projet avec le Comité citoyen (budget, cotisation, relations partenaires, tiers financeurs)

2ème cercle - Cercle des partenaires :

- Composé des structures parties prenantes ou soutiens de la démarche : Le Pain des Cairns, Au Local, La Pirogue, l'Atelier Paysan, La Régie de quartier Villeneuve, Mangez Bio Isère

Fonctionnement de l'initiative grenobloise de SSA



Comité citoyen
(Animation Aequitaz & Cultivons !)

Témoignages

Le droit à une alimentation pour tou.te.s

Romain Dhainaut



Chargé de mission transition écologique,
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis





seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



POUR UNE ALIMENTATION DURABLE
ET ACCESSIBLE EN SEINE-SAINT-DENIS

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL



La Seine-Saint-Denis, contexte territorial

Des spécificités démographiques

- 1,6 millions d'habitant.e.s (7 mille personnes par km²)
- Un taux de pauvreté double (27,9%) par rapport à celui de la moyenne régionale (15,5%)
- Une forte proportion (29%) de jeunes (moins de 20 ans) et de personnes de nationalité étrangère (24,2%)
- Un taux d'obésité autour de 20% chez les adultes contre 17% à l'échelle nationale.
- Une précarité qui provoque l'explosion de la demande d'aide alimentaire
- Un accès restreint à une alimentation avec des produits durables et de qualité



Contexte administratif

Région Ile-de-France
Métropole du Grand Paris
Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
4 Etablissements publics territoriaux
39 communes

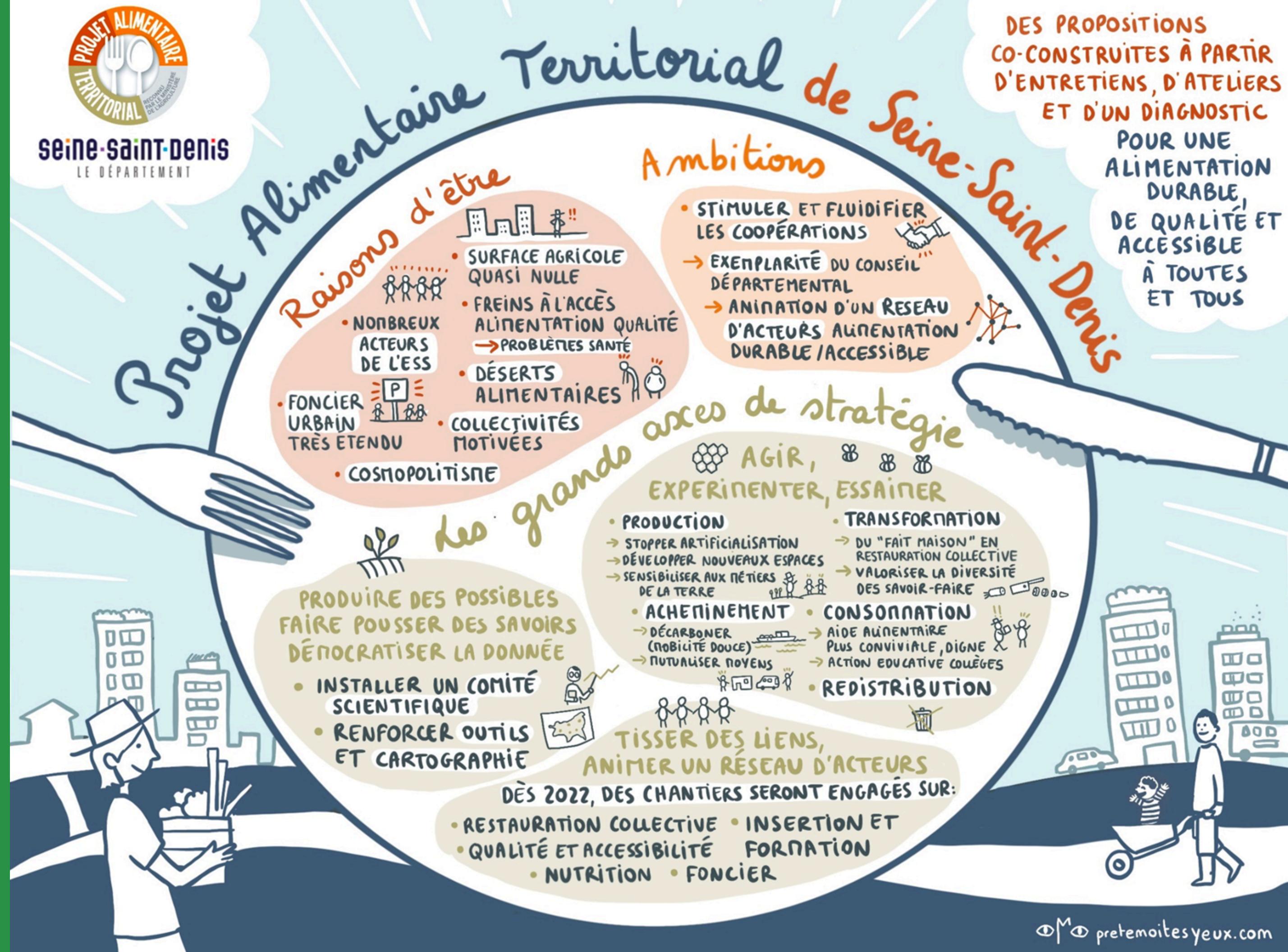
Un département fortement urbanisé

- Un département dont les sols sont artificialisés à plus de 90% : soit 527 ha de terres agricoles
- Paradoxalement, une agriculture urbaine particulièrement dynamique :
 - Quantitativement : 165 jardins collectifs, 80 fermes urbaines.
 - Qualitativement : une typologie de sites extrêmement diversifiée.
- Une autonomie alimentaire quasi nulle
- Un département jardiné, mémoire de la ceinture maraîchère de Paris

PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

POUR UNE ALIMENTATION DURABLE
ET ACCESSIBLE EN SEINE-SAINT-DENIS



LE DISPOSITIF VITAL'IM

Une expérimentation de transferts monétaires fléchés sur l'alimentation avec une incitation à la consommation d'aliments sains afin de favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.



1357 personnes ciblées soit environ
532 familles (sur les quatre villes)



Budget :

2,3 millions €, dont 1,5 millions du
Fond Mieux Manger pour Tous

Durée :

3 ans (2023 - 2025)

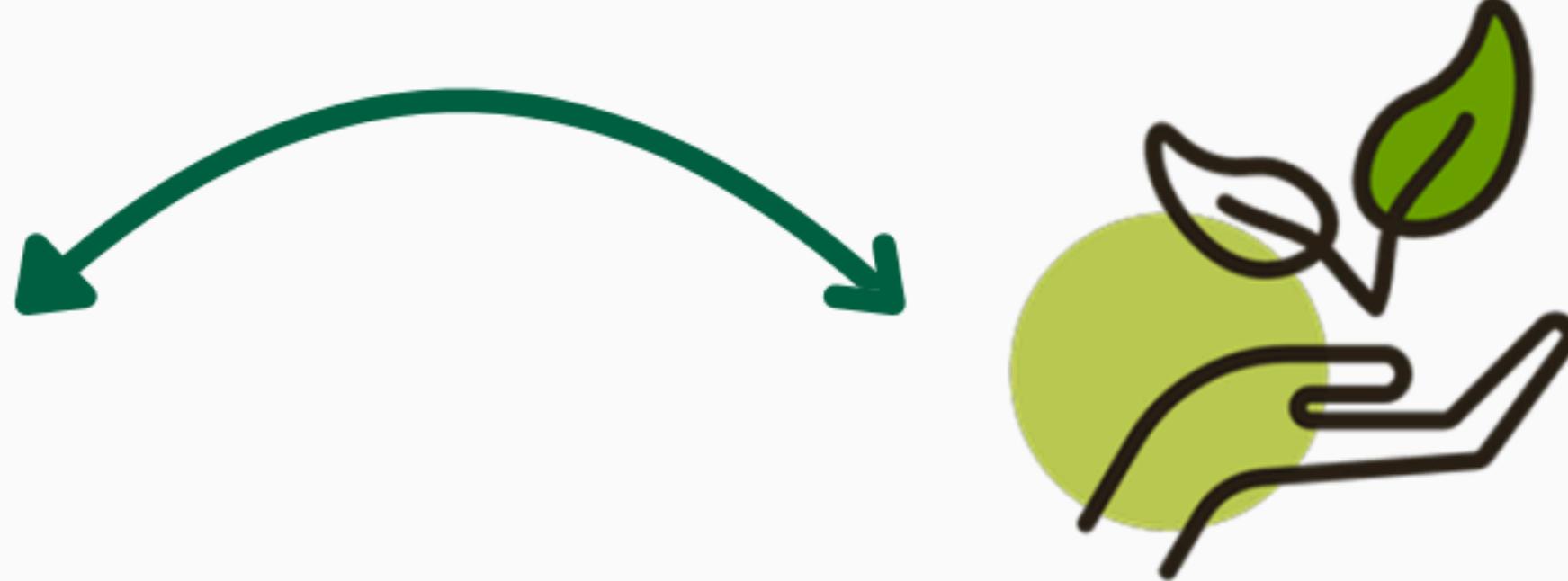


PILIERS DE L'EXPÉRIMENTATION



TRANSFERT MONÉTAIRE

- 50€ par mois et par personne sur 6 mois versés sur une carte titre restaurant du groupe UP utilisable pour les achats alimentaires;
- Bonification de 50% du montant distribué (maximum 25€/mois/personne) si achat réalisé dans des magasins durables ou pour des fruits et légumes frais



ACCOMPAGNEMENT ALIMENTATION SAINTE ET DURABLE

- Accompagnement des usagers pour s'orienter vers une alimentation durable (cours de cuisine, jardinage, visite de lieux,...);

L'UTILISATION DE LA BONIFICATION

	MONTREUIL (résultats finaux)	SEVRAN (résultats finaux)	VILLETTANEUSE (résultats non consolidés)	CLICHY-SOUS-BOIS (résultats à 6 mois)
Nombre de magasins durables	<i>51 dont 11 dans la ville 12 actifs</i>	<i>4 dont aucun dans la ville 4 actifs</i>	<i>43 dont aucun dans la ville, 12 actifs</i>	<i>5 dont aucun dans la ville 4 actifs</i>
Usager.es ayant utilisé la bonification automatique au moins une fois	60%	25%	21%	27%
Volume d'achats effectués en magasins durables	23.8%	5.8%	4.5%	7.3%
Usager.es ayant utilisé la bonification par tickets de caisse au moins une fois	43%	51%	37%	38%
Volume d'achats en fruits et légumes frais	5.3%	5.7%		

CADRAGE DE LA DÉMARCHE

OBJECTIF	METHODOLOGIE
 Structurer le retour d'expérience du projet	1 Analyse des résultats du projet Vital'im
 Tirer les enseignements pour le Conseil Départemental	2 Mise en perspective et comparaison du dispositif Vital'im
 Construire un plaidoyer à différentes échelles autour du projet	3 Analyse collective des enseignements du projet Vital'im

Groupes de travail

Groupe de travail n°1 : Identifier et orienter des usager.es vers un dispositif d'accès à l'alimentation durable

Groupe de travail n°2: alimentation durable, s'adapter à son territoire

Groupe de travail n°3: construire une offre d'accompagnement à l'alimentation durable

Groupe de travail n°4: Renforcer le suivi, l'évaluation et la redevabilité d'un dispositif d'accès à l'alimentation durable



Fontenay-
sous-Bois



Merci de votre écoute

